



REGLEMENT DU JARDIN D'ENFANTS-GARDERIE « LE BOCAGE »

DIRECTION :

Isabelle USAI

ADRESSE :

Jardin d'enfants-Garderie « **Le Bocage** »
2, ch. Du Bocage
1213 ONEX
Tél. : 022 793 41 66
Site : www.bocage.ch
E-mail : lebocage@bluewin.ch

INSCRIPTION

Les inscriptions en cours d'année se feront selon les disponibilités d'accueil du Jardin d'enfants-Garderie. La finance d'inscription au Jardin d'enfants-Garderie est de 10.- par famille. Nous vous confirmerons par écrit l'acceptation ou non de votre enfant, selon les disponibilités d'accueil du Jardin d'enfants-Garderie.

L'âge d'admission est fixé à 18 mois au moment de l'entrée de l'enfant au Jardin d'enfants-Garderie.

Votre enfant doit obligatoirement être inscrit au minimum 2 demi-journées par semaine et au maximum 5 demi-journées par semaine.

PAPIERS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription, la fiche médicale dûment remplis, datés et signés, une attestation d'assurance maladie et accident de l'enfant, RC ménage, pour les parents séparés une copie du jugement officiel, livret de famille, copie du carnet de vaccination, attestation de domicile ou vote. Une période d'adaptation se déroule en général sur une à deux semaines selon des horaires définis par les éducatrices.

HORAIRE

Du lundi au vendredi :

Le mardi et jeudi matin pour les 3-5 ans
Le lundi, mercredi, vendredi matin pour les 18 mois- 5 ans
Arrivée entre 8h-9H
Départ entre 11h15 et 11h50

L'après-midi pour les 18 mois- 5 ans
Arrivée entre 13h30-14h30
Départ entre 16h45 et 17h20

Le Jardin d'enfants-Garderie est fermé le mercredi après-midi.

Les parents sont priés de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture. Afin que les départs se passent harmonieusement, **nous vous demandons de venir chercher votre enfant au minimum 10 minutes avant l'heure de fermeture.**

Si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leur enfant, ils sont priés de présenter la ou les personnes autorisées à le faire. L'enfant ne sera en aucun cas remis à une autre personne si l'équipe pédagogique n'est pas avertie.

VACANCES

Les dates des vacances sont communiquées à l'inscription.

TARIF :

Le prix de pension est fixé selon la grille tarifaire de la Ville d'Onex. (celui-ci est basé sur les revenus des parents).

Les versements mensuels s'effectuent un mois à l'avance.

Votre enfant est inscrit pour une année scolaire de septembre à fin juillet, soit 11 mois. L'inscription est tacitement renouvelable d'année en année. Tout départ définitif, y compris le départ fin juillet, doit être annoncé un mois à l'avance par écrit, sinon l'écolage sera facturé intégralement.

Pour les familles qui ont un contrat de partenariat avec L'AFJ et le Jardin d'enfants Le Bocage, la facture mensuelle est envoyée à l'AFJ.

Aucune réduction de prix ne sera accordée pour toute absence occasionnelle, vacances ou maladie.

Aucune réduction ne sera accordée pour des vacances prises en dehors de vacances officielles du Jardin d'enfants

MALADIES ET ACCIDENTS

En cas de maladie contagieuse, les enfants ne devront pas être amenés au Jardin d'enfants-Garderie.

Les parents sont priés d'avertir l'éducatrice et un certificat médical peut être exigé au retour de l'enfant.

En cas d'urgence, les parents délèguent leur pouvoir à l'éducatrice quant à l'opportunité de faire appel au médecin traitant de l'enfant ou au service pédiatrique de l'Hôpital Cantonal de Genève.

ANIMAUX

Nous vous informons que nous avons dans le jardin du Jardin d'enfants deux cochons d'Inde. Merci de nous annoncer si votre enfant est **allergique aux poils d'animaux** car les enfants peuvent être en contact avec les animaux.

EQUIPEMENT

Les parents apportent :

- **Une paire de pantoufles** marquées au nom de l'enfant
- **Des habits de rechange**
- **Des couches de rechange** pour les enfants qui ne sont pas encore propres.

Par précaution, nous vous conseillons d'habiller votre enfant d'une manière simple et pratique. **Nous vous recommandons également de marquer ses vêtements à son nom pour éviter les échanges.**

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeur.

PROGRAMME EDUCATIF

- **Mouvements** : rythmique, expression corporelle, psychomotricité, danse...
- **Chants, rondes, poésies, musique.**
- **Jeux sensoriels et cognitifs**
- **Activités créatrices** : peinture, bricolage, dessin...
- **Activités cuisine.**
- **Jeux libres** : exploitation des différents coins : lecture, poupées, dinette, construction, peinture...
- **Promenades et visites (qui peuvent nécessiter de prendre le bus)**
- **Jeux d'extérieurs.**
- **Sorties en forêt, à l'Ems,...**

REMARQUES

Les éducatrices se tiennent à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires concernant le fonctionnement du Jardin d'enfants-Garderie.

En inscrivant votre enfant au Jardin d'enfants-Garderie « le Bocage », vous vous engagez à respecter le présent règlement.